

**AVIS PUBLIC****PROJET DE LIGNE DE RACCORDEMENT À 315 kV
DU PARC ÉOLIEN DES NEIGES – SECTEUR SUD**

Par cet avis le public est informé du début de l'évaluation environnementale du projet.

Hydro-Québec projette de construire une ligne de transport d'électricité à 315 kV dans la région administrative de la Capitale-Nationale, sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré. Cette nouvelle ligne, d'une longueur d'environ 10 km, permettrait de raccorder le futur parc éolien des Neiges – Secteur sud au réseau de transport à 315 kV existant à partir d'une ligne située entre les postes des Laurentides et Bersimis-1. Ce projet fait suite à une demande du promoteur dudit parc, la Société BVH1, S.E.N.C., auprès d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité.

Pour plus d'information, le public peut consulter l'avis de projet déposé par Hydro-Québec auprès du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, lequel contient une description du projet et du site visé, de même qu'une description des principaux enjeux recensés et des impacts anticipés sur le milieu récepteur.

L'avis de projet et la directive du ministre relative à la réalisation de l'étude d'impact du projet sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'adresse Internet suivante : www.rea.environnement.gouv.qc.ca.

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit et au plus tard le 20 avril 2023, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder. Ces observations peuvent être transmises au ministre par l'entremise du registre public à l'adresse Internet ci-haut mentionnée.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus relativement au processus d'évaluation environnementale de ce projet au 1 800 561-1616 et sur le site Internet du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs à l'adresse suivante : www.environnement.gouv.qc.ca.

Le 22 mars 2023

Cet avis est publié par Hydro-Québec conformément à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).